POINT ADRESSE®

Version 2.1

Descriptif de contenu

Date du Document : Octobre 2011

Révision : Février 2014

23Bis
23
21
13
15
17
19
21
12
14
16
18
17
15

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

www.ign.fr

SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Ce que contient ce document

Ce document décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques du produit POINT ADRESSE® Version 2.1.

Le terme POINT ADRESSE® fait référence au produit POINT ADRESSE® Version 2.1 dans l'ensemble de ce document.

Ce document ne décrit pas le produit POINT ADRESSE® en termes de structure de livraison qui est traitée dans le document appelé « Descriptif de livraison ».

Ce document n'est pas non plus un manuel d'utilisation du produit POINT ADRESSE®.

1.2 La composante Adresse du RGE®

1.2.1 Référentiel à Grande Echelle (RGE®)

L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a pour mission de constituer le Référentiel géographique à Grande Echelle, RGE®, de précision métrique, en intégrant des données de référence issues de ses propres bases ou provenant d'autres producteurs.

Ce référentiel contient quatre composantes cohérentes entre elles, déclinées en produits par l'IGN :

Composante du RGE	Produits commercialisés
Image	BD ORTHO®
Topographique	BD TOPO® RGE ALTI®
Parcellaire	BD PARCELLAIRE®
Adresse	BD ADRESSE® POINT ADRESSE® ROUTE ADRESSE®

1.2.2 Définition des produits issus de la composante Adresse

La version 2.1 de la composante adresse se décline en trois produits :

- **POINT ADRESSE® :** contient les adresses ponctuelles localisées.
- **BD ADRESSE® :** contient les adresses ponctuelles localisées, un réseau routier (2D) comprenant l'ensemble des routes avec des attributs relevant du thème adresse, des toponymes de lieux-dits habités, les limites administratives.
- **ROUTE ADRESSE® :** contient un réseau routier (2D) comprenant l'ensemble des routes avec des attributs relevant du thème adresse, des toponymes de lieux-dits habités, les limites administratives.

La composante adresse est en cohérence géométrique avec les autres composantes du RGE®. En particulier les graphes planimétriques des voies des produits BD ADRESSE®, ROUTE ADRESSE® et BD TOPO® ont une géométrie identique.

1.2.3 Usages

Les produits de la composante adresse sont destinés à compléter les informations géographiques pour permettre les actions suivantes :

- Localiser un lieu désigné par une adresse
- Géocoder des fichiers d'adresses
- Rationaliser la gestion d'un réseau
- Faciliter l'analyse de l'espace
- Contribuer aux dispositifs d'aide aux déplacements

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

2.1 Description de contenu

2.1.1 Contenu

Le produit POINT ADRESSE® est une base de données vecteur bidimensionnelle (2D) couvrant l'ensemble du territoire métropolitain, les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) et les Collectivités d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Il contient :

Les ponctuels adresses : ils sont matérialisés par des points situés de part et d'autre de l'axe de la voie, au centre d'autres objets (Zone d'Activité Commerciale, lieu-dit habité,…) ou à défaut au centre de la commune. Ils sont calculés puis positionnés à partir d'un fichier d'adresses littérales (c'est-à-dire alphanumérique et sans localisation géographique), et de la BD PARCELLAIRE® (composante parcellaire du RGE®). S'ils proviennent d'une autre source (La Poste, SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours, etc.), leur position est calculée par interpolation le long des tronçons de voie.

2.1.2 Extension géographique

Le produit POINT ADRESSE® couvre l'ensemble des départements français et les Collectivités d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (livrées avec la région Guadeloupe). Les autres Collectivités d'Outre-Mer (COM) ne sont pas couvertes.
Au-delà des frontières du territoire national, les données sont décrites par leur géométrie sur une bande de largeur maximale 500 m.

2.1.3 Emprise de livraison

Les données POINT ADRESSE® sont livrées par polygones quelconques, issus des emprises administratives simplifiées et augmentées d'une zone tampon, ou par agrégats de dalles kilométriques.

2.1.4 Références géodésiques

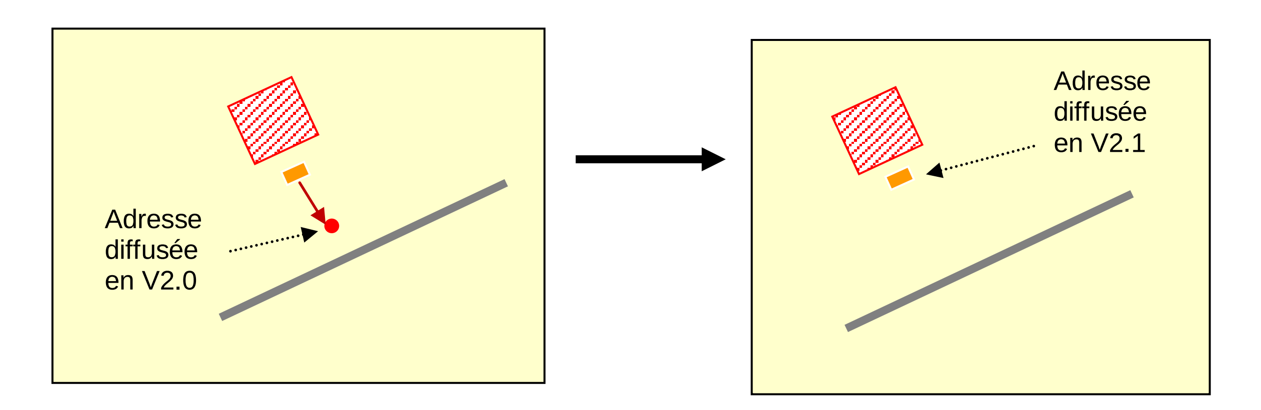
Les données sont proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Unité	Résolution
France continentale	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm
Corse	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm
Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	m	dm
Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	m	dm
Mayotte	RGM04	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	m	dm

Pour les autres systèmes de référence, l'IGN peut réaliser une prestation de reprojection (sans contrôle a posteriori d'éventuels problèmes topologiques nouveaux).

2.1.5 Évolutions de contenu entre les versions 2.0 et 2.1

- Les ponctuels adresses obtenus par projection le long d'un tronçon de route d'une plaque adresse en version précédente, ne sont maintenant plus projetés. Ils ont donc pour coordonnées, les coordonnées de la plaque adresse délivrées par les partenaires.



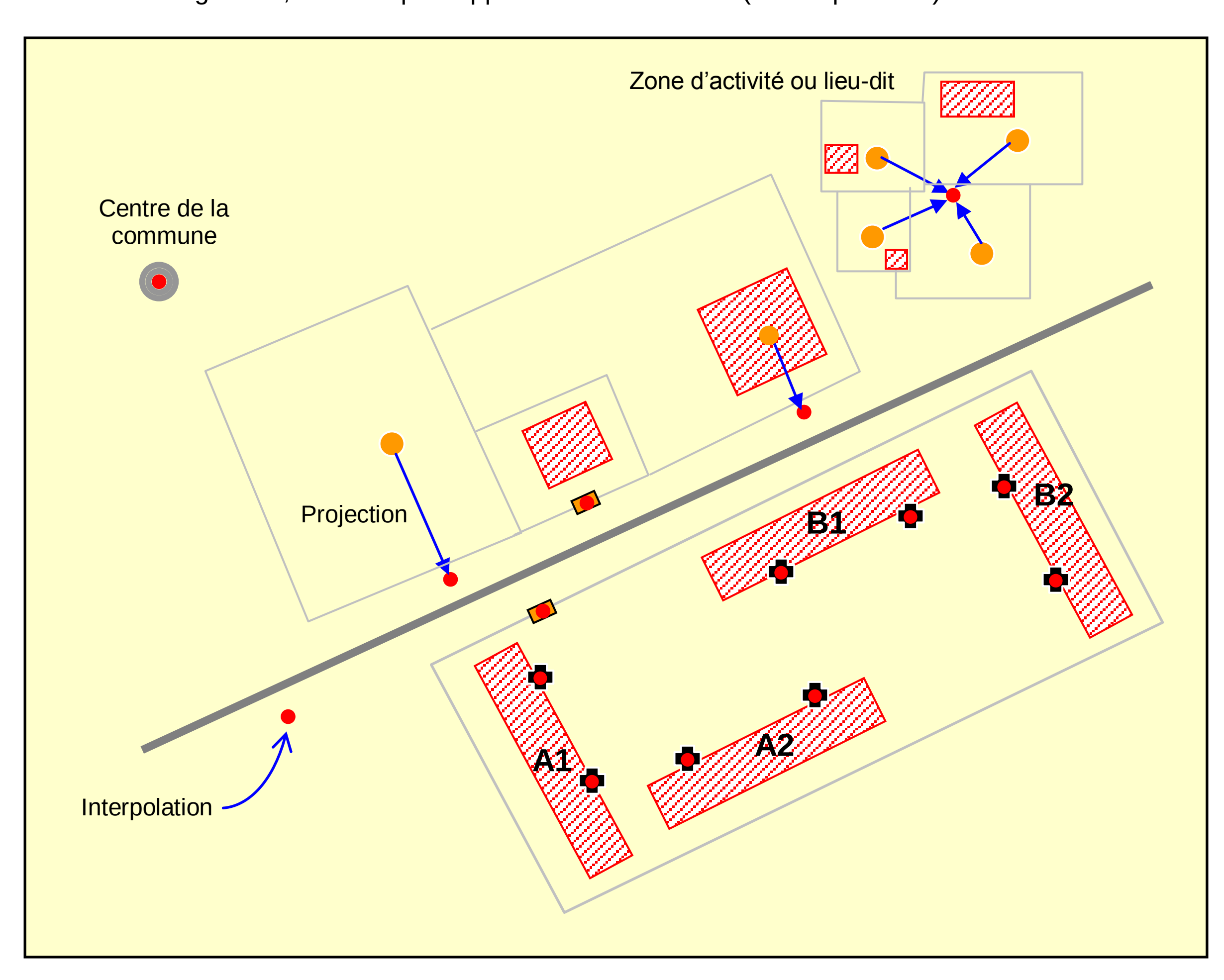
- Des informations provenant de La Poste sur le détail des adresses dans les ensembles d'immeubles (entrée de la résidence, détails des bâtiments), viennent enrichir la sémantique des ponctuels adresses (pour plus de détails, se reporter à la description de l'attribut COMPL de la classe ADRESSE).

- Des noms de voies synonymes (ou alias), provenant de dénominations anciennes, de noms d'usage local ou en langue régionale, peuvent être renseignés au niveau des ponctuels adresses. Ces informations sont fournies à l'IGN par La Poste, sauf les noms en langue régionale qui sont collectés sur le terrain ou fournis par d'autres partenaires.

- Les numéros fictifs ou en attente de numérotation (anciennement supérieurs à 5000 pour la numérotation interne à la Direction Générale des Finances Publiques - DGFiP) sont mis à la valeur « 0 » (zéro).

- Dans les lieux-dits habités les adresses sans numérotation ou en attente de numérotation ne sont plus « empilées » sur l'objet ponctuel lieu-dit habité : un seul ponctuel adresse est représenté, superposé au ponctuel lieu-dit habité.
Les adresses possédant une numérotation resteront « empilées » comme précédemment.

- Les ponctuels adresses pour lesquels il n’y a pas de plaque adresse sont positionnés avec un décalage de 4,5 mètres par rapport à l'axe de la voie (et non plus 1 m).



Légende :

A1, B2 : *Nom des bâtiments*

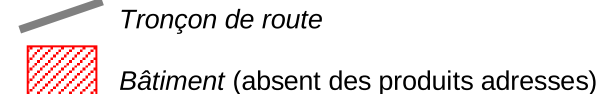
Localisant parcellaire (géométrie DGFiP)

Plaque adresse (géométrie DGFiP)

Ponctuel adresse diffusé dans les produits adresses de l’IGN
Le ponctuel est positionné soit :
- Sur la plaque adresse
- Par projection
- Par interpolation
- A la zone d’adressage ou au lieu-dit
- Au centre de la commune

Complément d’adressage diffusé (numéro du bâtiment, de l’entrée, de l’escalier)

Tronçon de route



Bâtiment (absent des produits adresses)

Parcelle (absente des produits adresses)

2.1.6 Évolutions de structure entre les versions 2.0 et 2.1

Trois attributs sont créés :

- L'attribut COMPL permet de préciser l'adresse dans les habitats collectifs.
- L'attribut ALIAS contient soit une dénomination ancienne de la voie, soit un nom de la voie en langue régionale, soit une dénomination de voie communale, soit un nom du lieu-dit relatif à l'adresse en usage local.
- L'attribut NOM_LD donne le nom de l'éventuel lieu-dit auquel appartient l'adresse.

Deux attributs sont modifiés :

- L'attribut TYP_LOC comporte une nouvelle valeur : *Entrée*.
  Deux valeurs changent de nom :
  Projection plaque se nomme désormais *Plaque adresse*.
  Projection centroïde se nomme désormais *Projection*.

- L'attribut ORIGIN_ADR se nomme à présent METHODE et comporte trois nouvelles valeurs : *Calcul*, *Terrain*, *Prélocalisé*.

2.2 Qualité des données

2.2.1 Paramètres de qualité géométrique

La modélisation du ponctuel adresse dépend de la méthode de localisation utilisée : pour les méthodes de projection ou d'interpolation, un positionnement avec un décalage de 4,5 mètres par rapport à l'axe de la voie est effectué.

Toutes les adresses littérales du fichier de référence utilisé sont exploitées.

Les adresses peuvent être positionnées de différentes façons :

- Réparties de part et d'autre d'un tronçon de route par projection du centre d'une parcelle,
- Réparties de part et d'autre d'un tronçon de route par interpolation linéaire,
- Localisées de part et d'autre du début du premier tronçon d'une voie (possibilité de superposition de plusieurs adresses),
- Positionnées au complément d'adressage,
- Positionnées à la plaque adresse ou à l'entrée de parcelle,
- Positionnées au centre d'une zone d'adressage (possibilité de superposition de plusieurs adresses),
- Positionnées au centre de la commune (possibilité de superposition de plusieurs adresses).

Les contrôles qualité effectués permettent de mesurer la précision obtenue sur les départements produits. A titre d'exemple, sur le département 03 (contrôles effectués en 2010), les résultats sont les suivants :

Projection du centre des parcelles	Moyenne des différences géométriques entre les coordonnées dans la base et les coordonnées terrain : **11 m** (écart type : **18 m)**

Plaque adresse	Moyenne des différences géométriques entre les coordonnées dans la base et les coordonnées terrain : **6 m** (écart type : **12 m)**
Positionnement relatif	**91 %** des adresses sont positionnées sur le bon tronçon **98 %** du bon côté
Exhaustivité	L'exhaustivité par rapport au terrain est de **98 %**
Confusion	**2 %** de confusion sur les numéros

Un calcul sur la France entière, effectué en septembre 2013 et concernant le pourcentage de ponctuels selon leur positionnement, donne les résultats suivants :

Positionnée à la plaque adresse	**48 %**
Projection à partir du centre des parcelles	**36 %**
Interpolation (tronçon et voie)	**14 %**
Positionnement à la zone d'adressage	**1 %**
Positionnement au centre de la commune	**1 %**

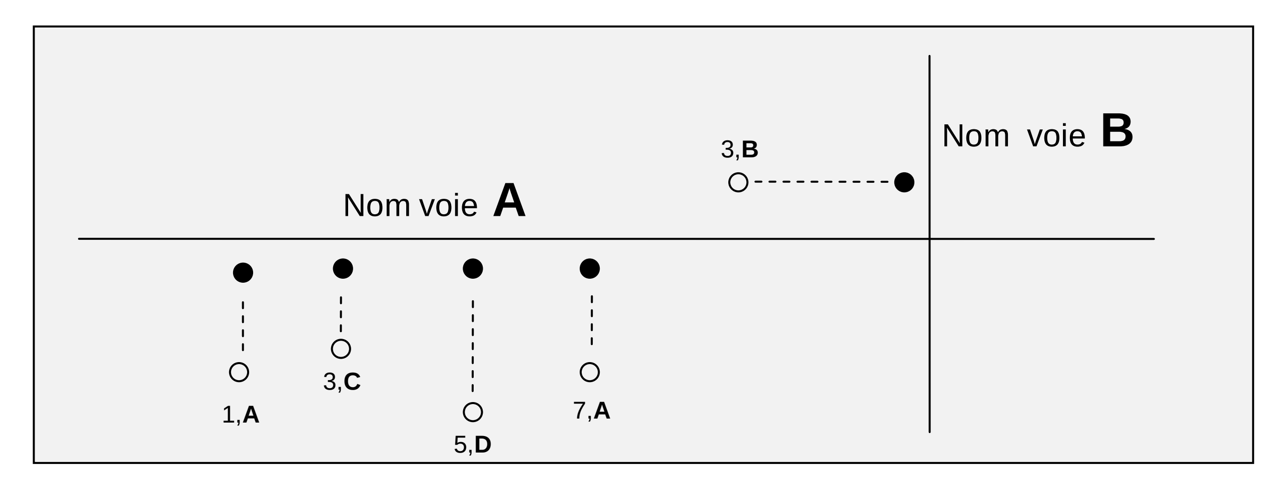
- **Géométrie**

Les adresses positionnées par projection ou interpolation, sont figurées par un ponctuel décalé de 4,5 mètres par rapport à l'axe de la voie.

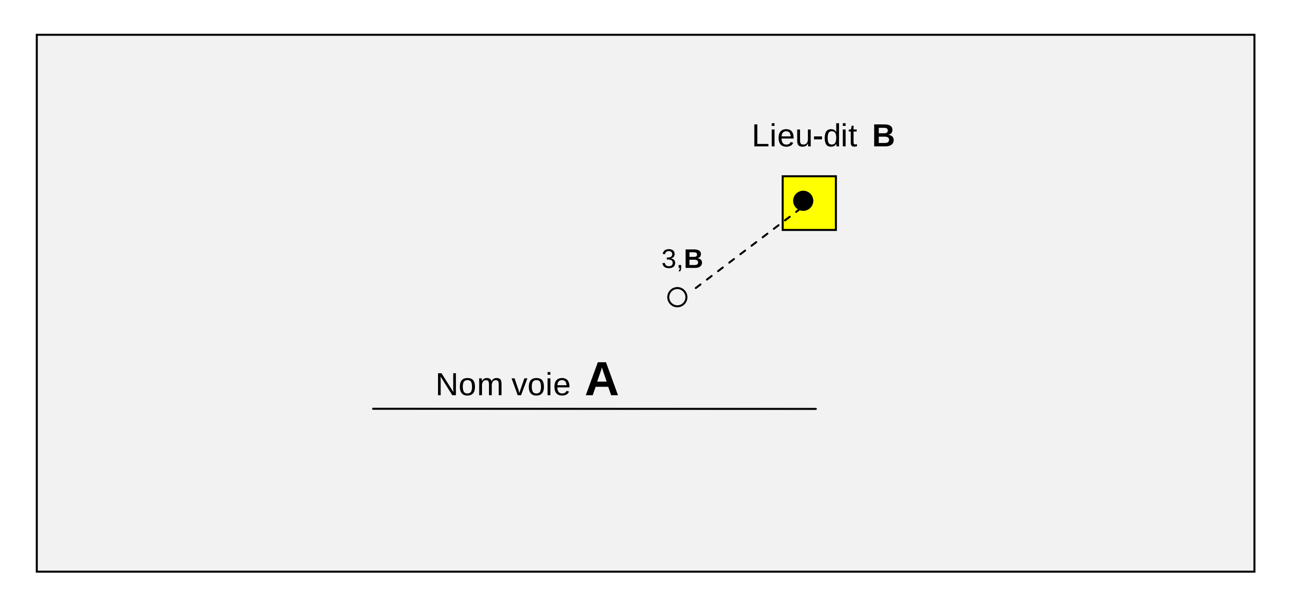
Monde réel	**Modélisation géométrique**

- **<u>Les règles de projection</u>**

Le centre de la parcelle est projeté sur la voie qui porte le même nom, si cette voie existe, sinon elle est projetée sur la voie la plus proche :

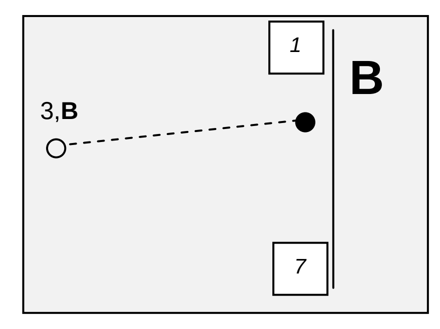


Si une adresse porte un nom de lieu-dit, elle est empilée sur le lieu-dit habité du même nom s'il existe, sinon, l'adresse est positionnée au centre de la commune.

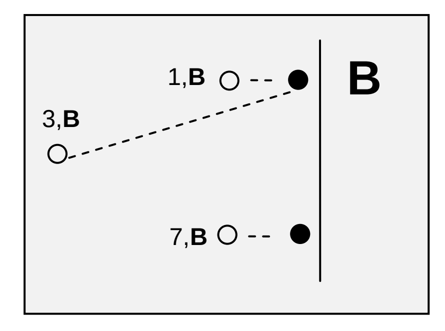


- **<u>Les règles d'interpolation</u>**

Une voie porte le nom correspondant à l'adresse : la position de l'adresse est interpolée entre les bornes du tronçon. Dans certains cas, elle est positionnée sur le ponctuel dont le numéro est le plus proche.



<u>Cas 1 :</u> adresse interpolée entre les bornes (1 et 7)

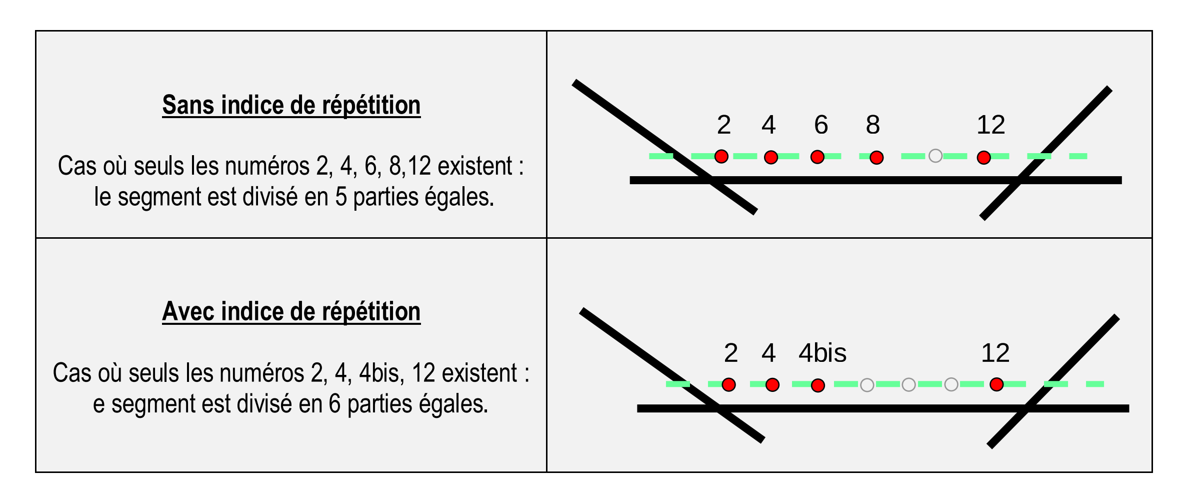


<u>Cas 2 :</u> adresse positionnée sur le ponctuel dont le numéro est le plus proche (le 3 sur le 1)

S'il n'y a pas d'adresse déjà positionnée, l'adresse est positionnée au centre du tronçon.

Si la voie ne comporte pas de numéros aux carrefours (attributs bornes postales portés par les tronçons de route), l'adresse est positionnée au début de la voie, c'est-à-dire au début du premier tronçon de la voie. Plusieurs ponctuels adresses peuvent alors se trouver « empilés » en début de voie.

Sans indice de répétition, l'interpolation est linéaire et proportionnelle au numéro de l'adresse.
Avec indice de répétition, l'interpolation est linéaire et tient compte du nombre total d'adresses avec ou sans indice de répétition.



Sans indice de répétition Cas où seuls les numéros 2, 4, 6, 8,12 existent : le segment est divisé en 5 parties égales.	2 4 6 8 12
Avec indice de répétition Cas où seuls les numéros 2, 4, 4bis, 12 existent : e segment est divisé en 6 parties égales.	2 4 4bis 12

2.2.2 Paramètres de qualité sémantique

Toutes les adresses littérales présentes dans le FPB (Fichier des Propriétés Bâties) de la DGFiP, et celles issues du fichier HEXACLE de La Poste, sont exploitées et intégrées dans POINT ADRESSE®, mises à part celles dont la voie associée n'existe plus (défaut d'actualité entre réalité terrain et fichiers littéraux), et celles de La Poste possédant une numérotation fictive.

Les contrôles qualité effectués sur le terrain en 2013 sur 2 départements (Loiret et Essonne) montrent qu'environ 98% des numéros associés aux ponctuels adresses sont justes.
Environ 70% d'entre eux sont à moins de 10 mètres de leur position réelle sur le terrain.
Les adresses positionnées à la plaque adresse sont à moins de 5 mètres de leur position réelle pour 50% d'entre elles.

2.2.3 Actualité

Des informations sont collectées en continu « sur le terrain » auprès de contacts identifiés et via des partenariats avec plusieurs organismes.

L'actualité recherchée est de moins de 1 an pour le réseau routier classé et le thème administratif.
Le processus de production des ponctuels adresses intègre des informations de fichiers d'adresses littérales. Entre la mise à jour de l'adresse chez le partenaire (La Poste, DGFiP, etc.), et sa diffusion dans les produits Adresse, il peut s'être écoulé 2 ans. L'actualité des adresses dans la composante adresse peut donc être estimée à 2 ans.

2.2.4 Superposition

La base de données contient des adresses superposées, c'est-à-dire ayant la même géométrie (mêmes coordonnées). Celles-ci sont superposées suivant les cas, soit au début de la voie nommée, soit sur un point d'activité et d'intérêt (PAI), soit au centre de la commune.
Sémantiquement, ces adresses peuvent par exemple avoir le même nom de voie, mais avec des numéros et des indices de répétition différents.
Il s'agit d'adresses pour lesquelles le processus de production actuel ne permet pas de fournir une meilleure géométrie, et de distinguer ces adresses en leur attribuant une position individuelle.
Des actions d'amélioration du positionnement de ces adresses sont à l'étude.

3. STRUCTURATION DES DONNÉES

3.1 Définition des termes employés

3.1.1 "Classe"

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (bi-dimensionnel ou tri-dimensionnel) et définis par les mêmes attributs.
Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

Définition : définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

Topologie : simple ou complexe

Genre : le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (exemple : ponctuel 2D)

Attributs : des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

Sélection : précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

Modélisation : précise la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

3.1.2 Définition des termes se rapportant à l'attribut

Définition : définition de l'attribut.

Type : précise la structure de l'attribut : caractère, entier, décimal, date,...

Contrainte : précise si l'attribut est toujours renseigné, ou sinon, dans quelles conditions il ne l'est pas.

Valeurs de l'attribut : définit la signification des valeurs de cet attribut, ou fournit la liste des valeurs possibles.

Valeurs particulières : définit la signification de certaines valeurs, ou de l'absence de valeur.

Certaines abréviations sont utilisées :

Abréviation	Signification	Définition
NC	Non concerné	Cet attribut n'a aucun sens pour l'objet considéré. (le nombre de voies pour un escalier par exemple)
NR	Non renseigné	Cet attribut n'a pas pu être renseigné. (information manquante)

3.2 Classe ADRESSE

3.2.1 Définition

Définition	Objet matérialisant une adresse postale	
Topologie	Simple	
Genre	Ponctuel 2D	
Attributs	ID ID_TR METHODE NUMERO REP NOM_VOIE CODE_INSEE CODE_POST TYPE_LOC COTE COMPL NOM_LD ALIAS	Identifiant stable de l'adresse Identifiant du tronçon qui porte l'adresse Méthode d'adressage Numéro de l'adresse Indice de répétition Nom de la voie Code Insee Code postal Type de localisation de l'adresse Coté Complément d'adressage Nom de lieu-dit Autre nom de la voie

Sélection :
La version 2.1 de la composante adresse a pour objectif de disposer de 90% des adresses du territoire.

Modélisation géométrique :
Dépend du type de localisation de l'adresse (cf. § 2.2.1).

3.2.2 Description des attributs

- **ID**

Définition : Identifiant de l'adresse.
Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **ID_TR**

Définition : Identifiant Tronçon.
Il s'agit de la valeur de l'attribut « ID » du tronçon qui porte l'adresse.
Il permet d'établir un lien entre le ponctuel de la classe ADRESSE et l'objet linéaire de la classe ROUTE_ADRESSE.

Type : Caractères

Valeurs de l'attribut : La valeur « Non renseigné » signifie que l'adresse n'a pas été codée sur un tronçon ou une voie. Elle a été codée à la zone d'adressage ou au centre de la commune. Lorsque les informations sur les bornes ne permettent pas une localisation au tronçon, l'adresse est positionnée de façon arbitraire sur un des tronçons de la voie.

● **METHODE**

Définition : Il s'agit de méthode d'adressage utilisée.

Type : Caractères

Valeurs de l'attribut :

METHODE	Signification
Calcul	Les adresses sont positionnées par jointure entre le fichier FPB (Fichier des Propriétés Bâties de la DGFiP) et à partir de la géométrie de la BD PARCELLAIRE®. Lorsqu'il est impossible de faire un lien entre FPB et BD PARCELLAIRE®, les adresses sont positionnées avec la géométrie BD PARCELLAIRE® et la sémantique déduite par proximité à une voie.
Terrain	Les adresses sont positionnées à partir de levés terrain.
Prélocalisé	Les adresses sont fournies par un partenaire avec leur géolocalisation.

● **NUMERO**

Définition : Il s'agit du numéro de l'adresse dans la voie, sans indice de répétition (« 2 » pour « 2 bis RUE PASTEUR »).

Type : Entier

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire
NUMERO est égal à '0' (zéro) lorsque la numérotation est fictive.

● **REP**

Définition : Indice de répétition.
Mention (bis, ter, quater, … ou une lettre A, B, C, D …) qui complète une numérotation de voirie. L'indice de répétition permet de différencier plusieurs adresses portant le même numéro dans la même rue.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire
La valeur 'NR' indique qu'il n'y a pas d'indice de répétition.

● **NOM_VOIE**

Définition : Nom de la voie de l'adresse.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire
La valeur 'NR' pour « non renseigné » signifie que l'adresse ne possède pas de nom de voie.

- **CODE_INSEE**

Définition : Numéro INSEE de la commune de l'adresse.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **CODE_POST**

Définition : Code postal de la commune.
Dans le cas de communes pluri distribuées (plusieurs bureaux de poste, donc plusieurs codes postaux), un seul code postal est fourni (cf. **Annexe B**).

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **TYPE_LOC**

Définition : Type de localisation. Attribut précisant comment l'adresse est positionnée.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

- ***Plaque adresse***
  Il s'agit d'un ponctuel adresse correspondant à la plaque adresse sur le terrain, ou plus généralement de l'entrée d'une parcelle.
- ***Projection***
  La position de la plaque adresse n'est pas connue. L'adresse est issue d'une projection vers le tronçon routier correspondant à 4,5m de celui-ci (du bon côté), soit à partir du centroïde de la parcelle, soit de toute autre position éloignée de moins 50m d'un tronçon.
- ***Entrée***
  Lorsque qu'il est possible de préciser l'entrée d'un bâtiment dans un ensemble d'immeubles, l'adresse est positionnée à cette entrée. L'attribut TYP_LOC ne sera rempli avec cette valeur que lorsque ces adresses seront réellement positionnées à l'entrée des bâtiments.
- ***Zone d'adressage***
  L'adresse est positionnée sur une zone d'adressage (ZAC, lieu-dit habité, hameau, carrefour nommé, etc.) dont le toponyme figure dans l'adresse.
- ***Tronçon***
  Grâce aux informations "Bornes de départ" et "Bornes de fin" des tronçons qui constituent la voie nommée dans l'adresse, le tronçon correspondant à l'adresse est localisé. L'adresse est alors positionnée par interpolation linéaire le long de ce tronçon précis.
- ***Voie***
  Lorsque les informations sur les bornes ne permettent pas une localisation au tronçon, l'adresse est positionnée de façon arbitraire sur un des tronçons de la voie.
- ***Commune***
  Lorsqu'aucune des localisations précédentes n'a pu être mise en place, l'adresse est positionnée au centre de la commune. Il s'agit en grande majorité d'adresses non localisées provenant de La Poste.
  Il existe un cas particulier d'adresses issues de la DGFiP avec un type de localisation « Commune », qui en réalité sont positionnées au centre de leur parcelle d'origine, lorsque le processus de production l'a permis.

● **COTE**

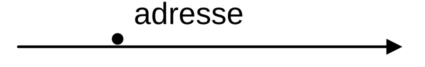
Définition : Précise si l'adresse est située à droite ou à gauche du tronçon de voie en fonction du sens de numérisation du tronçon, c'est-à-dire du sens géométrique dans la base de données.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut : Gauche / Droite / NR

- ***Gauche***
  L'adresse est à gauche du tronçon.



- ***Droite***
  L'adresse est à droite du tronçon.



- ***NR***

Non renseigné. La position n'est pas connue, dans le cas où l'adresse est localisée à la zone d'adressage ou à la commune (voir valeur de l'attribut TYPE_LOC ci-dessus).

● **COMPL**

Définition : Désignation de l'entrée.
Valeur qui permet de préciser l'adresse dans les habitats collectifs.
Exemples : ENTREE 03, ENTREE A, BATIMENT D, BATIMENT C1, etc.
Cette valeur est issue d'un fichier fourni par La Poste (HEXALIGNE).

L'adresse est désormais décrite de la façon suivante :
NUMERO : 23
NOM_VOIE : R GEORGES CLEMENCEAU
COMPL : ENTREE 03

Type : Caractères

● **ALIAS**

Définition : dénomination ancienne de la voie, un nom de la voie en langue régionale, une voie communale, ou un nom du lieu-dit relatif à l'adresse en usage local.

Type : Caractères

● **NOM_LD**

Définition : Nom de lieu-dit
Nom du lieu-dit éventuel auquel appartient l'adresse.

Par exemple, si l'adresse est décrite sous la forme « La Coste, 09300 L'AIGUILLON », l'attribut NOM_LD est rempli avec la valeur LA COSTE. L'attribut NOM_VOIE est vide dans ce cas précis, mais l'adresse peut posséder un nom de voie et un nom de lieu-dit si ce dernier désigne un quartier par exemple.

Type : Caractères

ANNEXES

Annexe A : Abréviations des types de voie

ALLEE	ALL
ALLEES	ALL
ANCIEN CHEMIN	ACH
ANCIEN-CHEMIN	ACH
ANCIENNE MONTEE	AMT
ANCIENNE ROUTE	ART
ANCIENNE-MONTEE	AMT
ANCIENNE-ROUTE	ART
ANCIENNESROUTES	ART
ANCIENNES-ROUTES	ART
ANCIENS CHEMINS	ACH
ANCIENS-CHEMINS	ACH
ARCADE	ARC
ARCADES	ARC
AUTOROUTE	AUT
AVENUE	AV
BAS CHEMIN	BCH
BAS-CHEMIN	BCH
BERGE	BER
BERGES	BER
BOUCLE	BCLE
BOULEVARD	BD
BVD	BD
CALE	CALE
CARRE	CARR
CARREAU	CAU
CARREFOUR	CAR
CAVEE	CAV
CENTRAL	CTRE
CENTRE	CTRE
CHARMILLE	CHI
CHAUSSEE	CHS
CHAUSSEES	CHS
CHEM	CHE
CHEMIN	CHE
CHEMIN VICINAL	CHV
CHEMINEMENT	CHEM
CHEMINEMENTS	CHEM
CHEMINS	CHE
CHEMINS VICINAUX	CHV
CHEMINS-VICINAUX	CHV
CHEMIN-VICINAL	CHV
CLOS	CLOS
COTE	COTE
COTEAU	COTE
COTEAUX	COTE
COUR	COUR
COURS	CRS

DEGRE	DEG
DEGRES	DEG
DESCENTE	DSC
DESCENTES	DSC
DIGUE	DIG
DIGUES	DIG
DOMAINE	DOM
ESCALIER	ESC
ESCALIERS	ESC
ESPACE	ESPA
ESPLANADE	ESP
ESPLANADES	ESP
FBG	FG
FAUBOURG	FG
FORUM	FORM
FOSSE	FOS
FOSSES	FOS
GRAND BOULEVARD	GBD
GRANDRUE	GR
GRAND-BOULEVARD	GBD
GRANDE RUE	GR
GRAND-ENSEMBLE	GDEN
GRANDS-ENSEMBLES	GDEN
GRANDE-RUE	GR
GRANDES RUES	GR
GRANDES-RUES	GR
GRAND-RUE	GR
GRIMPETTE	GRIM
HALLE	HLE
HALLES	HLE
HAUT CHEMIN	HCH
HAUT-CHEMIN	HCH
HAUTS CHEMINS	HCH
HAUTS-CHEMINS	HCH
IMPASSE	IMP
IMPASSES	IMP
JARDIN	JARD
JARDINS	JARD
JETEE	JTE
JETEES	JTE
LEVEE	LEVE
LOTISS.	LOT
LOTISSEMENT	LOT
MAIL	MAIL
MARCHE	MAR
MARCHES	MAR
MONTEE	MTE
MONTEES	MTE

NOUVELLE ROUTE	NTE
NOUVELLE-ROUTE	NTE
PARC	PARC
PARCS	PARC
PARVIS	PRV
PASSAGE	PAS
PASSE	PASS
PASSES	PASS
PERIPHERIQUE	PERI
PERISTYLE	PSTY
PETIT CHEMIN	PCH
PETIT DEGRE	PDEG
PETIT-CHEMIN	PCH
PETIT-DEGRE	PDEG
PETITE ALLEE	PTA
PETITE AVENUE	PAE
PETITE IMPASSE	PIM
PETITE ROUTE	PRT
PETITE RUE	PTR
PETITE-ALLEE	PTA
PETITE-AVENUE	PAE
PETITE-IMPASSE	PIM
PETITE-ROUTE	PRT
PETITE-RUE	PTR
PETITES ALLEES	PTA
PETITES-ALLEES	PTA
PETITS DEGRES	PDEG
PETITS-DEGRES	PDEG
PLACE	PL
PLACETTE	PTTE
PLACIS	PLCI
POTERNE	POT
POURTOUR	POUR
PROMENADE	PROM
QRT	QUA
QUARTIER	QUA
QUAI	QU
RACCOURCI	RAC
RAIDILLON	RAID
RAMPE	RPE
REMPART	REM
RESIDENCE	RES
RPR	REM
ROCADE	ROC
ROND POINT	RPT
ROND-POINT	RPT
ROQUET	ROQT
ROTONDE	RTD
ROUTE	RTE
ROUTES	RTE
RUE	R
RUELLE	RLE
RUELLES	RLE
RUES	R

RUETTE	RTTE
RUETTES	RTTE
SENTE	SEN
SENTES	SEN
SENTIER	SEN
SENTIERS	SEN
SQUARE	SQ
STR	SEN
TERRASSE	TSSE
TERRASSES	TSSE
TERRE PLEIN	TPL
TERRE-PLEIN	TPL
TERTRE	TRT
TERTRES	TRT
TRAVERSE	TRA
VENELLE	VEN
VENELLES	VEN
VIA	VIA
VIEILLE ROUTE	VTE
VIEILLE-ROUTE	VTE
VIEUX CHEMIN	VCHE
VIEUX-CHEMIN	VCHE
VOIE	VOI
VOIE COMMUNALE	VC
VOIE-COMMUNALE	VC
VOIES	VOI
VC	VC

Annexe B : Types de voie non abrégés

BALI
BAN
BIDEA
BIDEBURUA
BIDEKURUTZE
BIDECHKA
BIDEXKA
BRECHE
CAMI
CAMIN
CAMINAU
CAP
CARRELOT
CARRERA
CARRERE
CARRERES
CARRERO
CARREROT
CARRIERA
CARRIEROU
CARRONT
CAUSSADE
CLAU
CLAUX
CLOT
CLOTS
COT
COSTE
COSTES
COSTO
COSTOS
COUREE
DREVE
ESCAILLERE
ESCALADOU
ESCALANETTE
ESCALAOUS
ESCALARET
ESCALE

ESCALERE
ESCALES
ESCALETTE ESCALIROTS
ESCALLE
ESCALO
ESCALOS
ESCALUSSE
FOURC
FOURCADE
GARENN
GARENNE
GARRON
GARRONT
GOUA
GWENOJENN
HENCHOU
HENT
HENT DALL
HENT MEUR
HENT STLEJAN
HENT RIBOUL
HENT TREUZ
HENT TIZH
HENTOU
HOURC
HOURCADE
KARR HENT
KARR PONT
KARRIKA
KARRIKA
KARRIKABURU
KARRONT
KROASHENT TRO
KROAZ HENT TRO
KROAZ PONT
LICES
LODENN
LOT

MOUNT
PARK
PECH
PEY
PLA
PLACEN
PLACETA
PLASEN
PLASENN
PLAZA
POND
PORT
POUECH
POURMENADENN
POUSTERLE
PUJO
PUJOL
PUJOS
QUERREUX
RAISE
RAIZE
RU
SARRAT
SERRE
SOUMET
STRAED
STRAET
STRAETE
STREAD
STREAT
STRET
TUC
TUCAOU
TUCAU
TUCAUT
TUCO
TUQUE

Annexe C : Abréviations d'autres termes génériques

Noms pouvant être abrégés, éventuellement présents dans le libellé de noms de voies ou de lieux-dits :

ABBAYE	ABE
AGGLOMERATION	AGL
AIRE	AIRE
AIRES	AIRE
ANSE	ANSE
BARRIERE	BRE
BARRIERES	BRE
BASTIDE	BSTD
BASTION	BAST
BEGUINAGE	BEGI
BEGUINAGES	BEGI
BOIS	BOIS
BOURG	BRG
BUTTE	BUT
CAMP	CAMP
CAMPAGNE	CGNE
CAMPING	CPG
CARRIERE	CARE
CARRIERES	CARE
CASTEL	CST
CENTRE CIAL	CCAL
CENTRE COM	CCAL
CENTRE COMM	CCAL
CENTRE COMMERCIAL	CCAL
CHALET	CHL
CHAPELLE	CHP
CHATEAU	CHT
CHEZ	CHEZ
CITE	CITE
CITES	CITE
CLOITRE	CLOI
COL	COL
COLLINE	COLI
COLLINES	COLI
CONTOUR	CTR
CORNICHE	COR
CORNICHES	COR
COTTAGE	COTT
COTTAGES	COTT
CTRE CIAL	CCAL
CTRE COM	CCAL
CTRE COMM	CCAL
CTRE COMMERCIAL	CCAL
DARSE	DARS
ECLUSE	ECL
ECLUSES	ECL
EGLISE	EGL
ENCEINTE	EN
ENCLAVE	ENV
ENCLOS	ENC
ETANG	ETNG
FERME	FRM
FERMES	FRM

FONTAINE	FON
FORT	FORT
FOYER	FOYR
GALERIE	GAL
GALERIES	GAL
GARE	GARE
GARENNE	GARN
GRILLE	GRI
GROUPE	GPE
GROUPEMENT	GPT
GROUPES	GPE
HAMEAU	HAM
HAMEAUX	HAM
HIPPODROME	HIP
HLM	HLM
ILE	ILE
IMMEUBLE	IMM
IMMEUBLES	IMM
LIEUDIT	LD
LIEU-DIT	LD
MAISON FORESTIERE	MF
MAISON-FORESTIERE	MF
MANOIR	MAN
MAS	MAS
METRO	MET
MOULIN	MLN
MOULINS	MLN
MUSEE	MUS
PALAIS	PAL
PARKING	PKG
PASSAGE A NIVEAU	PN
PASSAGE-A-NIVEAU	PN
PASSERELLE	PLE
PASSERELLES	PLE
PATIO	PAT
PAVILLON	PAV
PAVILLONS	PAV
PETITE RUE	PTR
PLAGE	PLAG
PLAGES	PLAG
PLAINE	PLN
PLAN	PLAN
PLATEAU	PLT
PLATEAUX	PLT
POINTE	PNT
PONT	PONT
PONTS	PONT
PORCHE	PCH
PORT	PORT
PORTE	PTE
PORTIQUE	PORQ
PORTIQUES	PORQ
PRE	PRE

PRESQU ILE	PRQ
PRESQU'ILE	PRQ
PRESQU-ILE	PRQ
ROC	ROC
STADE	STDE
STATION	STA
TERRAIN	TRN
TOUR	TOUR
VAL	VAL
VALLEE	VAL
VALLON	VAL
VILLA	VLA
VILLAGE	VGE
VILLAGES	VGE
VILLAS	VLA
ZONE	ZONE
ZONE A URBANISER EN PRIORITE	ZUP
ZONE ARTISANALE	ZA
ZONE D AMENAGEMENT CONCERTE	ZAC

ZONE D AMENAGEMENT DIFFERE	ZAD
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE	ZAC
ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE	ZAD
ZONE INDUS	ZI
ZONE INDUSTRIELLE	ZI
ZONE-ARTISANALE	ZA
ZONE-A-URBANISER-EN-PRIORITE	ZUP
ZONE-D-AMENAGEMENT-CONCERTE	ZAC
ZONE-D-AMENAGEMENT-DIFFERE	ZAD
ZONE-INDUS	ZI
ZONE-INDUSTRIELLE	ZI

Annexe D : Communes pluridistribuées

INSEE	Commune	INSEE	Commune	INSEE	Commune
01050	BOISSEY	33529	LA TESTE DE BUCH	74236	ST GERVAIS LES BAINS
01104	CHEZERY FORENS	34072	CELLES	75116	PARIS 16
01134	CROTTET	34172	MONTPELLIER	76217	DIEPPE
01247	MIJOUX	34209	PORTIRAGNES	76351	LE HAVRE
01269	NANTUA	34277	ST MAURICE NAVACELLES	76540	ROUEN
01311	PREMILLIEU	34336	VILLENEUVE LES BEZIERS	76613	ST MARTIN AUX BUNEAUX
04049	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	35238	RENNES	80021	AMIENS
06003	ANDON	37261	TOURS	83061	FREJUS
06004	ANTIBES	38185	GRENOBLE	83107	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
06029	CANNES	38534	VENOSC	83118	ST RAPHAEL
06069	GRASSE	39041	BAUME LES MESSIEURS	83137	TOULON
06088	NICE	39274	LAJOUX	84007	AVIGNON
07075	CROS DE GEORAND	39426	PLASNE	87085	LIMOGES
07103	INTRES	39439	PORT LESNEY	91479	PARAY VIEILLE POSTE
07105	ISSANLAS	39441	PREMANON	92048	MEUDON
07140	LEMPS	39470	LES ROUSSES	93066	ST DENIS
07198	ROMPON	39570	VILLERS LES BOIS	94068	ST MAUR DES FOSSES
07239	ST GENEST LACHAMP	42218	ST ETIENNE	95120	BUTRY SUR OISE
12048	CAMPOURIEZ	43053	CHAMPCLAUSE	95127	CERGY
12090	DRUELLE	44109	NANTES	95488	PIERRELAYE
12176	ONET LE CHATEAU	45234	ORLEANS	95500	PONTOISE
12235	ST JUST SUR VIAUR	49007	ANGERS	97101	LES ABYMES
13001	AIX EN PROVENCE	50129	CHERBOURG OCTEVILLE	97209	FORT DE FRANCE
13004	ARLES	54395	NANCY	97301	REGINA
13047	ISTRES	57463	METZ	97306	MANA
13056	MARTIGUES	59009	VILLENEUVE D ASCQ	97310	ROURA
15140	NAUCELLES	59183	DUNKERQUE	97410	ST BENOIT
15267	YTRAC	59350	LILLE	97411	ST DENIS
2A004	AJACCIO	60048	BAUGY	97413	ST LEU
2A090	COGGIA	63113	CLERMONT FERRAND	97414	ST LOUIS
2A130	GROSSETO PRUGNA	66136	PERPIGNAN	97415	ST PAUL
2A240	POGGIOLO	67066	LA BROQUE	97416	ST PIERRE
2A362	ZONZA	67482	STRASBOURG	97422	LE TAMPON
2B033	BASTIA	68005	AMMERSCHWIHR	97423	LES TROIS BASSINS
2B093	CORBARA	68026	BENNWIHR		
2B261	ROGLIANO	68224	MULHOUSE		
26067	CHALANCON	68374	WINTZENHEIM		
27251	FONTAINE L ABBE	69299	COLOMBIER SAUGNIEU		
27332	HEUDEBOUVILLE	71411	ST EUGENE		
27628	THEVRAY	72181	LE MANS		
30189	NIMES	73013	ALBIEZ MONTROND		
31555	TOULOUSE	73088	COHENNOZ		
33063	BORDEAUX	73198	LA PERRIERE		
33236	LEGE CAP FERRET	74208	PASSY		